

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nancy-lacoursiere004-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/93242ef0a49e659db1d350cd)
<https://www.cadre21.org/membres/93242ef0a49e659db1d350cd>

Date d'obtention : 2026-03-05 18:41:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole qui permet aux intervenants d'avoir un outil clé en main pour guider leurs interventions et leur permettre de dresser rapidement le portrait de la situation. La méthode est axée sur la réparation et la prévention plutôt que la judiciarisation (lorsque la situation le permet) et elle limite aussi la propagation des images car l'intervention se fait rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'être plus à l'aise face aux interventions à effectuer et à l'accompagnement des jeunes qui vivent avec l'impact des sextos. Je crois que je serai mieux outillée pour réagir rapidement et adéquatement face à ce type de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention à ne pas juger la personne qui se retrouve dans cette situation, qu'elle soit l'instigatrice ou la victime. Je devrai m'en tenir aux questions qu'on retrouve dans la fiche de la trousse afin de ne rien oublier ou de ne pas nuire à l'enquête future s'il y a lieu. Je devrai également être vigilante face aux répercussions qu'une telle situation peut avoir sur les jeunes impliqués. Je ferai également attention à ne jamais consulter le contenu des appareils.